

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_0053-DE



Donnez votre avis : Consultation publique sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) : Entrée # 327 envoyée le 04/02/2024 à 18h12

Prénom et Nom

Guy Pensec

E-mail

guypensec@free.fr

Adresse

7 route d'Avignon

Lambesc 13410

[Map It](#)

Je soumets une observation

Quartier St Roch, monument historique, peut-on mettre des panneaux solaires sur les toits sans autorisation ABF?

Souhaitez-vous recevoir la newsletter de la Mairie de Lambesc

J'accepte

RGPD

J'accepte la politique de confidentialité.



**Donnez votre avis : Consultation publique sur les
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
(ZAE nR) : Entrée # 334 envoyée le 06/02/2024 à 15h30**

Prénom et Nom

Jean-Michel CARRETERO

E-mail

jmc13410@free.fr

Adresse

7 Traverse Saint-Michel

LAMBESC 13410

[Map It](#)

Je soumets une observation

Concernant le projet de parc solaire sur le site de Roquerousse... Le Groupe des élus municipaux "Une Dynamique Pour Lambesc" s'est exprimé lors du conseil municipal qui s'est tenu le 7 avril 2021 - délibération N°5, portant sur le bail emphytéotique concédé à l'opérateur pour une durée de 40 ans. Dans les conditions des réalités de 2021 qui ont depuis évolué concernant EDF, notre intervention que vous trouverez dans le procès-verbal du CM du 07/04/21, a exprimé les raisons de notre refus d'une privatisation de l'électron et de l'artificialisation des sols. Ce dernier point, lié à la préservation et au développement de la biodiversité, semble avoir sensibilisé la DDTM13, au vu de l'impact écologique négatif qu'aura le parc solaire sur le développement de l'aigle de Bonelli. La DDTM13 a réclamé à l'opérateur la mise en place de "mesures compensatoires" pour réduire les effets écologiques négatifs sur cet oiseau emblématique menacé de disparition.

Concernant le site de Camp-Long... Compte tenu de la surface à aménager, l'impact sur la biodiversité sera décuplé. Ce secteur se situe au plus près de la zone de nidification de l'aigle.

Une question : pourquoi ne pas confier ces opération à EDF ?

RGPD

J'accepte la politique de confidentialité.

**Donnez votre avis : Consultation publique sur les
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
(ZAE nR) : Entrée # 353 envoyée le 08/02/2024 à 17h27**

Prénom et Nom

Gérard VENEL

E-mail

gerard.venel@wanadoo.fr

Adresse

1360 chemin de saint marc

LAMBESC 13410

[Map It](#)

Je soumetts une observation

Le site de la mairie (après en avoir trouvé le chemin !!) nous invite à donner notre avis sur le développement des énergies renouvelables dans différentes zones identifiées sur la Commune en remplissant le formulaire ci-dessous.

Voici ma contribution :

Tout d'abord planton le décor :

Il y a urgence dans la lutte contre le réchauffement climatique.

28 ans que les grandes puissances économiques et les Etats les plus puissants ne font rien, « regardent la maison brûler ».

Alors soudain c'est l'affolement, les décisions à la va vite et l'anarchie qui s'installe dans la production d'électricité ;

Mais posons-nous la question ? Qui doit produire de l'électricité et est-ce les communes qui doivent le faire en lieu et place du grand opérateur EDF, prisonnier des décisions politiques qui le paralysent et l'étranglent financièrement.

Pour moi la réponse est NON.

Deux arguments contre la construction de ces champs photovoltaïque

1- Un recul de 80 ans

Rappelons-nous qu'à la Libération, pour gagner en efficacité, pour permettre la production d'une électricité peu chère, les dizaines d'entreprises privées de production ont été regroupée en une seule EDF.

Aujourd'hui, à la faveur du développement des énergies intermittentes, non programmables que sont les énergies renouvelables se construit la destruction du grand service public qu'était EDF.

La réalisation du champ photovoltaïque de Lambesc entre dans cette entreprise de démolition du service public, objectif non récusé par Mr le Maire lors d'un débat en conseil municipal.

On multiplie, sans planification, au bon vouloir de chacun, le nombre de producteurs d'un type d'électricité : la non programmable-intermittente ;

Autre chose serait de réaliser les champs photovoltaïques dans le cadre d'une programmation avec un seul opérateur : l'entreprise publique EDF. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour loin de là.

2 – Dans le cadre du marché de l'électricité, une augmentation faramineuse des tarifs

Souvenons-nous également, lors de la présentation de la loi NOME, l'ouverture de la production et de l'ouverture au « marché » de la vente d'électricité devait nous apporter de meilleurs prix, de meilleures offres etc... Nous le vivons tous aujourd'hui la concurrence c'est l'envolée des tarifs et nous venons de subir une énième augmentation (de 10%) en attendant les prochaines. C'est scandaleux.

Que va nous apporter la réalisation de ces centrales photovoltaïque ; largement subventionnées et payées en grande partie sur la consommation de chacun d'entre nous : RIEN de positif, ni en matière de production d'électricité ni au niveau des tarifs.

Balayons la fausse idée qu'une centrale photovoltaïque c'est « vert », c'est mieux, c'est près de chez nous. Ne croyez surtout pas que nous pourrions nous passer d'une autre production d'électricité, du nucléaire notamment en raison de l'intermittence de la production, intermittence journalière, mais aussi selon la météo et la période de l'année.

Enfin développer, sans planification, les énergies intermittentes non programmables comme l'est le photovoltaïque oblige RTE à pratiquement doubler les lignes de transport d'électricité. C'est évalué par RTE à au moins 600 M€ rien que pour la région PACA et ce sera 584 Milliards € pour l'UE selon la commission européenne. Ne croyez surtout pas que les prix vont baisser avec de tels investissements. Ils seront répercutés sur les tarifs.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 013-211300504-20240327-DB_2024_0053-DE



**Donnez votre avis : Consultation publique sur les
Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
(ZAE nR) : Entrée # 353**

Commençons par sortir l'électricité du marché européen, comme l'Espagne et le Portugal et après on verra.
Alors, dans les conditions d'aujourd'hui, les champs photovoltaïques à Lambesc c'est NON.

RGPD

J'accepte la politique de confidentialité.